

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

> DIRECTION DROIT DES SOLS JANVIER 2023

Séance du Conseil Municipal en date du 8 février 2023 pièce jointe à la délibération U.

## **ZAC DES AGNETTES**

Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées section AF n°90 et 135 sises à Gennevilliers – 3 rue Saule / 15 rue Margueritte, d'une superficie totale cadastrale de 382 m² environ, appartenant à la SEMAG 92, dans le cadre de la réalisation du Groupe Scolaire Joliot Curie.

